

CONDITIONS D'UTILISATION DES JARDINS

Du square Simon Durant / Parc de la Tortue

La Ville de Geneve met a disposition gracieusement 2 parcelles A et B contenant chacune 7 petits jardinets pour les usagers du quartier.

Chaque parcelle a un(e) responsable qui recueille informations et cotisations de ses usagers. Les responsables convoquent les réunions, au printemps et à la fin de l'été, pour définir les besoins et attribuer les jardins. La presence de chacun est necessaire pour le bon fonctionnement des jardinets Les décisions sont prises à la majorité simple des présents. La presence d'un animateur de la Maison de Quartier est possible.

Vous pouvez utiliser un jardinet seulement si vous habitez la zone marquée en annexe aux Acacias ou à Carouge et fournissez les informations complètes pour être joint en tous temps. Au printemps ou à l'automne de chaque annee, les jardins sont attribués aux usagers. En cas de déménagement hors du quartier, vous devrez signaler votre départ pour laisser le jardinet et votre clé à de nouveaux usagers.

Vous vous engagez à payer une cotisation de Frs 10.- /an aux responsables des parcelles avant le 15 mars. Cela servira pour aquérir de nouveaux outils ou des semences particulières. Le solde pourra être utilisé pour un apéritif commun de la réunion de rentrée (dernier dimanche d'août)

Vous vous engagez a vous occuper de votre jardinet. Les jardins qui ne sont pas utilisés seront remis a quelqu'un d'autre.

Vous avez le choix d'y cultiver des legumes, des fleurs, des arbustes a baies ou des herbes aromatiques. Ne faites pas pousser des arbres ou du cannabis. Vous vous engagez à respecter l'environnement. Les produits chimiques sont interdits. Seuls les produits de la catégorie Bio Certifiée sont autorisés. Les déchets de jardin doivent être débarrassés sur la rue Simon-Durant par vos soins les jours de levées.

Vous veillerez à ce que vos plantations ne débordent pas de votre terrain, pour ne pas déranger vos voisins. Vous ne devez pas faire d'abri couvert, de clôtures, de dallages ou tout element fixe.

Une caisse avec des outils munie d'un cadenas est mise à disposition par la Ville de Geneve. Certains outils seront amenes par vos soins. Les outils mis a disposition necessitent que chacun en prenne soin et s'engage a reparer les eventuels degats.

Conditions d'utilisation lues et approuvees le.....

Nom et Prénom

Signature :